

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **19 OCT. 2018**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 9 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-90

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

MODIFICATION DU
REGLEMENT ET DES
TARIFS DE LA
LUDOTHEQUE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CRESPIY), M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du PV), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. ROULE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2018-76 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-72 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD jusqu'au N° 2018-78 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN (à partir du vote du PV), M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

La ludothèque, implantée au sein de la Maison de la Parentalité, offre une palette de services aux familles :

- le jeu sur place dans des locaux dédiés et spécialement aménagés,
- le prêt de jeux et de jouets,
- des animations à thèmes, des goûters ludiques, des soirées jeux.

Elle bénéficie également à d'autres équipements municipaux :

- la Maison de la Parentalité dans le cadre de ses animations en direction des familles,
- le centre de loisirs Caluire Juniors le mercredi et pendant les vacances scolaires,
- les crèches municipales dont le Jardin Grenadine implanté dans les mêmes locaux,
- les relais assistantes maternelles,
-

Près de 200 familles adhérentes fréquentent régulièrement la ludothèque. Des associations, institutions ou groupes constitués peuvent également bénéficier de ses services et notamment du prêt de jeux. Toutefois, il est constaté que la tarification actuelle peut être un frein à l'adhésion de certaines associations.

Le développement de nouvelles actions permettra de toucher un public plus large et diversifié (scolaires, jeunes, personnes âgées,...). Il nécessite toutefois d'adapter le règlement actuel de l'équipement et sa grille tarifaire afin de prendre en compte cette nouvelle offre de service au public.

En regard des pratiques d'autres ludothèques et en harmonie avec les tarifs récemment fixés pour la bibliothèque municipale, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire suivante visant à favoriser l'accès de tous à cet équipement, le jeu étant un formidable outil de communication, d'échange et de socialisation :

Catégories d'usagers	Tarifs applicables au 5 novembre 2018
Usagers domiciliés à Caluire et Cuire	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	12,75 €
Cotisation annuelle valable de date à date : - jeunes majeurs de moins de 26 ans - demandeurs d'emploi - personnes non imposables - bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux	gratuité
Catégories d'usagers	
Cotisation annuelle « groupe » (associations, institutions, crèches ou écoles privées domiciliés sur Caluire et Cuire...) valable de date à date	50 €
Usagers domiciliés sur d'autres communes	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	25,00 €

Offre complémentaire réservée exclusivement aux usagers domiciliés sur Caluire et Cuire	Tarifs applicables au 5 novembre 2018
Prêt de malle de jeux thématique (pour une durée maximale de deux semaines)	12 € par malle + 50 € de cautionnement par malle
Prêt de jeu surdimensionné (pour une durée maximale d'une semaine)	12 € par jeu + 50 € de cautionnement par jeu

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le règlement ci-annexé,

- APPROUVE

les tarifs de la ludothèque applicables à compter du 5 novembre 2018, date de réouverture de l'équipement après les vacances d'automne,

- DIT

que les tarifs de la ludothèque seront actualisés par arrêté sur la base de l'évolution du taux directeur décidé annuellement en Conseil Municipal,

- DIT

que les recettes correspondantes seront encaissées au compte fonction 64 nature 7066.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

19 OCT. 2018

LE MAIRE

Philippe COCHET

